



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2009

(8-10 juin 2009)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	1-6	3
A. Ouverture de la session.	1-4	3
B. Adoption de l'ordre du jour	5-6	4
II. Délibérations du Conseil d'administration	7-102	4
A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (point 3 de l'ordre du jour).	7-26	4
B. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour).	27-31	9
C. Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration (point 5 de l'ordre du jour)	32-36	10
Session de réflexion spéciale sur la santé mondiale, en particulier sur l'éradication de la poliomyélite	37-42	11
D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	43-84	12
E. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 7 de l'ordre du jour).	85-91	20

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (8-10 juin 2009). Le rapport sur les travaux de la première session ordinaire (4-6 février 2009) a été publié sous la cote E/2009/34 (Part I), et le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire (14-16 septembre 2009) paraîtra avec la première partie sous la cote E/2009/34 (Parts I and II). Le rapport final, qui portera sur les deux sessions, sera publié en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 14* (E/2009/34/Rev.I-E/ICEF/2009/7/Rev.I).



F.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel (point 8 de l'ordre du jour)	92-93	22
G.	Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	94-96	22
H.	Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour).	97-98	22
I.	Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour).	99-102	23
 Annexe			
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009.		24

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Le Président a ouvert la session en rendant hommage à la Directrice générale pour son rôle à la tête de l'UNICEF et les initiatives de grande envergure qu'elle a lancées en faveur des enfants, en particulier dans le contexte de la crise financière et de la résurgence des conflits. Il a souligné le fait que les enfants et les femmes sont spécialement touchés par ces crises et a demandé que l'on s'attache davantage à la protection sociale. La persistance de la crise financière et économique compromet les efforts de développement, et pourrait conduire à des crises humanitaires et plonger des millions d'enfants plus profondément encore dans la pauvreté. Le Président a souligné aussi qu'il fallait évaluer les conséquences de la crise sur la sécurité alimentaire et la santé ainsi que le bien-être et l'éducation des enfants, qui sont autant de domaines privilégiés par l'UNICEF. Il a invité les gouvernements et tous les partenaires de l'UNICEF à unir leurs efforts pour protéger les enfants et créer un monde où leurs droits soient respectés.

2. Passant à l'ordre du jour de la session annuelle, il a fait observer que tous les points à examiner, y compris la session de réflexion spéciale sur la santé mondiale et l'élimination de la poliomyélite, étaient particulièrement importants dans le contexte des enjeux et des défis majeurs du moment. La complexité des questions relatives au développement et aux activités humanitaires est désormais évidente, tout comme la nécessité d'accroître l'harmonisation et la cohérence au sein du système des Nations Unies.

3. La Directrice générale, dans ses observations liminaires, s'est félicitée du nouveau partenariat instauré entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation de la Conférence islamique pour éliminer la poliomyélite et promouvoir la santé infantile et maternelle. Rendant compte des visites qu'elle a effectuées dans divers pays et de l'assistance humanitaire apportée par l'UNICEF durant l'année écoulée, la Directrice générale a insisté sur le fait que le Fonds s'employait avec les gouvernements et d'autres organismes et partenaires des Nations Unies à faire en sorte que les enfants et les familles aient accès à l'aide d'urgence, notamment à l'eau salubre et à l'assainissement, à la nutrition, à l'immunisation et aux médicaments. L'UNICEF apportait aussi son appui aux écoles et aux espaces adaptés aux besoins des enfants. Dans de nombreux pays, l'instabilité de la situation compromet gravement le travail de l'UNICEF et la sécurité de son personnel. La crise économique a fait ressortir la nécessité d'assurer la cohérence à l'échelle du système, du fait qu'elle peut ralentir les efforts de développement et avoir des conséquences néfastes sur la nutrition, les soins de santé et la scolarisation. L'UNICEF s'employait avec la Banque mondiale, entre autres, à promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de protection sociale pour contribuer à la protection des enfants et des femmes.

4. La Directrice générale a déclaré que la réunion des dirigeants mondiaux tenue à New York en avril avait été une occasion unique de mettre en commun des expériences et d'entendre des personnalités influentes extérieures à l'organisation, notamment le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La réunion a porté principalement sur la manière dont l'UNICEF pourrait mieux assurer au niveau mondial la direction des initiatives en faveur des enfants. Les participants ont examiné la manière dont l'UNICEF

pourrait accroître sa capacité de rassembler, de promouvoir, de coopérer et de mobiliser, s'agissant en particulier des quatre principaux agents du changement que sont les tendances démographiques, le changement climatique, le progrès technologique et les tendances économiques.

B. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier, et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2009/8).

6. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 44 délégations dotées du statut d'observateur, dont 1 entité des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF et 4 organisations non gouvernementales (ONG), avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (point 3 de l'ordre du jour)

7. La Directrice générale a présenté le rapport (E/ICEF/2009/9), en faisant observer qu'il décrivait les principaux résultats enregistrés dans le cadre d'alliances axées sur les enfants durant la troisième année de l'exécution du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013. Le rapport annuel est aussi le premier à faire suite à l'examen approfondi à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme. Cette année, le répertoire de données qui l'accompagne a été élargi afin de présenter les informations et les tendances les plus récentes concernant des objectifs très variés du Millénaire pour le développement et du plan stratégique à moyen terme, ainsi que les indicateurs concernant les résultats obtenus par l'UNICEF en matière de gestion, d'activités et de finances. La Directrice générale a passé en revue plusieurs des principaux succès remportés et des défis restant à relever qui sont présentés dans le rapport, puis le Directeur des politiques et pratiques a présenté les éléments marquants relatifs aux données pour 2008.

8. L'un des thèmes principaux du débat qui a suivi a été l'urgence de l'action à mener face aux crises financière, économique et alimentaire mondiales. Plusieurs délégations ont déclaré que les effets de ces crises étaient exacerbés par le changement climatique. Les pires effets étaient ressentis par les groupes de population les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les populations vivant dans des situations de crise humanitaire prolongée, et celles qui vivent dans des pays en développement. L'UNICEF est appelé à jouer un rôle de premier plan s'agissant de mettre en évidence les menaces visant les enfants et de placer les besoins de ces derniers au cœur du débat et de l'action mondiaux.

9. Les intervenants ont engagé l'UNICEF à mieux suivre la situation, en particulier pour ce qui était de l'impact sur les enfants et les femmes, ce qui constituerait une avancée majeure en ce sens. Ils lui ont également demandé de poursuivre les efforts déployés pour recueillir des données fiables et renforcer les

capacités nationales dans ce domaine. On s'est inquiété de l'incidence des crises sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique; sur l'atténuation de la pauvreté; sur les systèmes de santé; et sur les activités de l'UNICEF et les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont demandé au Fonds de présenter dans leurs grandes lignes les mesures concrètes qui sont prévues ou ont déjà été prises pour s'adapter aux crises, et certaines ont recommandé que ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une action bien coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies. On a souligné que les initiatives devaient être adaptées aux besoins propres à chaque pays, pour renforcer la capacité des pays de faire face aux crises et pour appuyer les actions nationales grâce à des mesures de protection sociale.

10. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour les progrès enregistrés dans tous les domaines d'intervention, et pour les améliorations apportées à la présentation des rapports. On a notamment cité l'importance accrue attachée à la santé de la mère et du nourrisson; les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile et concernant la nutrition de l'enfant; la réduction du nombre de décès dus à la rougeole, grâce au travail effectué par le Partenariat mondial pour la lutte contre la rougeole; l'élargissement de la couverture vaccinale et l'utilisation de nouveaux vaccins; les progrès enregistrés dans l'élimination de la polio; la mobilisation de fonds pour lutter contre le paludisme; l'expansion de l'éducation, notamment de l'éducation des filles et de l'éducation dans les situations d'urgence; les avancées réalisées dans la lutte contre le VIH/sida; et l'élan pris dans l'amélioration des mesures de protection de l'enfance, notamment le renforcement des capacités dans le domaine de la justice pour mineurs. Chaque délégation a également remercié l'UNICEF pour son appui aux interventions d'urgence dans son pays.

11. Les orateurs ont toutefois insisté aussi sur le fait que les résultats obtenus dans plusieurs domaines étaient loin des objectifs fixés et que les rapports sur les domaines d'intervention étaient inégaux. Des délégations ont demandé ce qui serait fait à cet égard. Des orateurs ont demandé que les rapports à venir soient plus analytiques, privilégient davantage les résultats et les incidences; présentent une évaluation plus solide des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; traitent des difficultés rencontrées par l'UNICEF, sur les plans interne et externe; et exposent les enseignements tirés des initiatives engagées pour surmonter ces difficultés. Plusieurs délégations ont demandé que la présentation du rapport soit révisée en sorte d'abrégier les explications relatives aux activités et d'accorder plus de place aux faits et aux résultats. Une délégation a demandé davantage d'informations sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et une autre a souhaité que les rapports traitent des incidences de l'occupation étrangère sur les enfants. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur les efforts engagés par l'UNICEF pour accroître la participation des enfants et des jeunes.

12. Plusieurs délégations, tout en félicitant l'UNICEF d'avoir fait une place plus large à la santé de la mère et du nourrisson, ont insisté sur le fait que ce domaine exigeait une attention plus marquée et de meilleurs résultats, qui nécessiterait en particulier l'adoption d'une approche multisectorielle. On a notamment fait observer que les progrès enregistrés quant au recul de la mortalité juvénile étaient encore très éloignés de la cible fixée dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont souhaité savoir ce que l'UNICEF entendait faire à cet égard. Des demandes précises ont été formulées quant à l'élargissement de la

couverture vaccinale contre la méningite, en particulier en Afrique de l'Ouest, et à l'intensification des efforts déployés pour lutter contre les maladies diarrhéiques et la pneumonie. Une délégation a exhorté l'UNICEF à définir une approche axée sur les droits de l'homme dans le domaine de la survie et du développement du jeune enfant. Une question a été posée au sujet des progrès réalisés dans l'atténuation des disparités en matière de santé et de nutrition, question qui intéresse tout particulièrement les pays à revenu intermédiaire.

13. Plusieurs délégations considéraient que les partenariats étaient cruciaux au regard des améliorations en matière de santé et de nutrition. Un orateur a mis en avant, en particulier, la contribution de l'UNICEF au Partenariat international pour la santé, au H8 et, plus récemment, au H4, mis en place avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale. Un autre intervenant s'est félicité de la participation de la Banque mondiale aux activités consacrées à la santé de la mère et de l'enfant et a également exhorté les fonds et programmes des Nations Unies à resserrer leur coopération dans ce domaine. Deux intervenants ont salué comme une forme de collaboration fructueuse l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants (rebaptisée Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, ou REACH). L'accent a également été mis sur l'accroissement des investissements et le renforcement des capacités des systèmes de santé. Une délégation a remercié l'UNICEF pour l'appui technique fourni aux gouvernements africains aux fins de l'élaboration de plans de santé à moyen terme visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

14. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir élargi l'accès des enfants à l'éducation de base et relevé le taux de poursuite des études, notamment grâce aux écoles adaptées aux besoins des enfants, élargi l'accès des filles à l'éducation et favorisé l'accès à l'éducation durant les crises et les conflits. On a demandé des informations sur l'évaluation externe des écoles adaptées aux besoins des enfants; l'appui aux plans relatifs à l'éducation nationale, notamment les mesures visant à réduire les disparités; et l'appui aux États fragiles grâce aux fonds de transition pour l'éducation.

15. Les délégations ont souhaité davantage de progrès en matière de protection de l'enfance, et l'une d'elles a évoqué la nécessité de ressources accrues dans ce domaine. Il faudrait notamment mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Rio; protéger les enfants et les femmes contre le viol et la violence sexuelle, notamment durant les conflits; protéger les enfants contre tout abus dans les nouveaux médias, en particulier l'Internet; prendre des mesures pour combattre la traite; éliminer les mines terrestres et autres engins explosifs frappant sans discrimination; aider les enfants qui ont été associés à des forces ou des groupes armés; aider les enfants à exercer pleinement leurs droits durant les conflits armés; et appuyer les initiatives nationales en faveur des enfants qui ont des besoins spéciaux. Une délégation a félicité l'UNICEF pour son rôle de premier plan dans le sous-groupe chargé de la question de la protection des enfants dans les situations d'urgence et dans l'élaboration d'une approche commune de la justice pour mineurs dans le système des Nations Unies, et pour les efforts qu'il déploie pour appuyer les systèmes nationaux de suivi et de communication des informations relatives aux violations conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Une autre délégation a salué l'action menée par l'UNICEF auprès des gouvernements pour améliorer les systèmes de justice pour mineurs. Plusieurs orateurs se sont

réjouis de la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants.

16. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/sida, en particulier l'élargissement de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et de la gestion du sida pédiatrique, plusieurs délégations ont demandé instamment que l'on s'intéresse davantage à cette question. Une délégation a demandé à l'UNICEF d'agir en plus étroite coordination avec le FNUAP pour définir une approche plus énergique de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation afin de les aider à se protéger contre l'infection par le VIH et à éviter les grossesses non désirées ou précoces. Certains orateurs ont constaté une diminution du montant des ressources de l'UNICEF consacrées à ce domaine d'intervention par rapport à 2007, et l'un d'eux a fait valoir que 6,7 % seulement des dépenses totales afférentes aux programmes avaient été allouées à la lutte contre le VIH/sida en 2008. Plus spécifiquement, il fallait consentir des efforts pour élargir l'accès à des services de consultation et de soin confidentiels; dispenser une thérapie préventive aux enfants exposés au VIH/sida; accroître la disponibilité des médicaments peu coûteux, notamment les antirétroviraux; faire parvenir une assistance aux orphelins et aux autres enfants vulnérables et à leurs familles; et promouvoir l'éducation pour la prévention auprès des jeunes.

17. Les délégations ont rendu hommage à l'UNICEF pour son action humanitaire. Plusieurs ont toutefois constaté que les bureaux de pays continuaient de faire état de l'incertitude de certains d'entre eux quant à leurs responsabilités en tant que chef de groupe. Elles ont exhorté la Directrice générale à veiller à ce que les chefs des bureaux de pays reçoivent l'appui et la formation nécessaires pour être en mesure de s'acquitter de leur rôle essentiel de chef de file. Il a été suggéré que l'UNICEF s'engage davantage dans la concertation sur les politiques à mener, en particulier pour ce qui est de la consolidation de la paix et du relèvement rapide.

18. De nombreuses délégations ont fait valoir que la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les aspects des travaux de l'UNICEF était indispensable au regard de l'obtention de résultats dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme. L'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes était également indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour rompre le cycle de la pauvreté. Tout en saluant les efforts faits par l'UNICEF dans ce domaine, les intervenants ont souligné qu'ils devaient être intensifiés. Un intervenant a noté le rôle majeur du Fonds dans le processus de refonte de l'architecture en matière d'égalité hommes-femmes au sein du système des Nations Unies.

19. Plusieurs délégations ont salué les efforts engagés par l'UNICEF pour améliorer ses activités axées sur les résultats et son approche de la gestion et du budget en s'alignant sur d'autres institutions. On a toutefois souligné que, dans plusieurs domaines, le Fonds continuait de faire rapport sur les activités plutôt que sur les résultats obtenus. Certains orateurs se sont dits préoccupés par le report à 2012 de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et ont demandé des précisions sur l'adoption des normes et leurs incidences financières. L'UNICEF a également reçu des éloges pour son action en faveur de la transparence et de la responsabilité, notamment grâce au système de responsabilisation. Plusieurs intervenants ont demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour améliorer les délais de recrutement et d'attribution

des postes d'administrateur, qui sont bien loin de l'objectif fixé dans le plan stratégique à moyen terme.

20. Plusieurs orateurs ont déclaré que l'harmonisation et une coopération accrue entre les organismes du système des Nations Unies étaient essentielles à une meilleure programmation. Une délégation a rappelé qu'elle avait approuvé la multiplication par deux des programmes communs des Nations Unies auxquels l'UNICEF participait entre 2007 et 2008. Les programmes communs étaient importants au regard d'une cohérence et d'une efficacité accrues du système des Nations Unies et de la réduction des coûts de transaction. Les délégations ont encouragé l'UNICEF, pour y parvenir, à donner l'impulsion nécessaire à l'initiative « Unis dans l'action » et à continuer d'appuyer cette initiative sur le terrain. Une délégation a suggéré que les organismes des Nations Unies s'emploient à élaborer un seul document de pays et un seul mécanisme de communication de l'information par pays, et était d'avis que l'évaluation des pays pilotes devrait avoir un caractère national et être menée par les gouvernements. Une autre délégation s'est félicitée de la contribution de l'UNICEF aux travaux du Groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et a estimé que les efforts d'harmonisation entre organismes devraient porter aussi sur l'efficacité de l'aide.

21. Le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF s'est dit satisfait de la nouvelle stratégie de financement conçue par le Fonds. La délégation a souligné que les comités nationaux assuraient quelque 26 % des revenus de l'UNICEF. Plus de 50 % de leurs ressources allaient aux ressources ordinaires, qui constituent les ressources de base de l'UNICEF.

22. Plusieurs délégations considéraient comme une priorité urgente l'augmentation des contributions aux ressources de base ainsi que de la part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources, surtout dans le contexte de la crise économique mondiale. On a fait observer que la part des ressources ordinaires avait continué d'enregistrer une baisse en 2008. De nombreux orateurs ont engagé les donateurs à redoubler d'efforts pour aider l'UNICEF en ces temps difficiles, et plusieurs gouvernements ont ensuite fait part de leur intention de maintenir ou d'accroître leurs contributions.

23. La Directrice générale a clos le débat en remerciant les délégations pour leurs observations constructives, leur détermination et leur soutien. Elle a souligné que l'amélioration de la santé et des systèmes de santé était une priorité pour l'UNICEF, en particulier dans le domaine des soins à apporter aux mères et aux nouveau-nés. L'UNICEF avait noué plusieurs partenariats nouveaux et revitalisés qui étaient essentiels à cet égard. Comme l'on noté les délégations, il importait de venir à bout non seulement de la rougeole et du paludisme, mais aussi de tous les autres maux « oubliés », comme la pneumonie ou la diarrhée, la dénutrition et l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement. La nutrition étant l'une des premières victimes de la crise économique, l'UNICEF intensifiait ses efforts dans ce domaine. Le Fonds s'occupait par exemple des enfants souffrant de malnutrition aiguë grave en distribuant des aliments thérapeutiques préparés, entre autres mesures.

24. Face à la crise, l'UNICEF consacre des ressources à l'appui à l'éducation et à la prévention de l'abandon scolaire. Le Fonds s'emploie par ailleurs pleinement, aux côtés d'autres organismes et partenaires, y compris la Banque mondiale, à promouvoir les programmes de protection sociale destinés aux populations très

vulnérables. Concernant la lutte contre le VIH/sida, des progrès sont enregistrés dans plusieurs domaines grâce à l'initiative « Unis pour les enfants, unis contre le sida »; il est crucial de faire parvenir aux jeunes les messages pertinents pour favoriser la prévention. L'égalité des sexes reste un thème privilégié dans tous les domaines de travail de l'UNICEF, de la santé maternelle à l'éducation des filles en passant par les investissements en faveur des adolescentes. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'UNICEF menait une action en amont, effort particulièrement important dans les pays à revenu intermédiaire. Il était impératif de renforcer les systèmes de protection partout dans le monde. S'agissant des situations d'urgence et de conflit, l'UNICEF jouait un rôle clef dans la réforme de l'action humanitaire et pour ce qui était d'assurer la mise en œuvre de l'approche intersectorielle. Veiller au déploiement rapide du personnel nécessaire était une autre priorité. Entre autres initiatives destinées à promouvoir la participation des enfants, l'UNICEF faisait participer les jeunes à son action grâce aux nouveaux outils informatiques.

25. Pour maintenir son efficacité opérationnelle, l'UNICEF s'employait avec de nombreux partenaires à utiliser ses ressources de manière plus efficiente en mettant l'accent sur les résultats. Cela supposait un ferme attachement à la cohérence de l'action des Nations Unies. L'UNICEF œuvrait aussi avec les donateurs à accroître la part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources. Dans le domaine du recrutement, le Directeur des ressources humaines récemment nommé dirigerait les efforts visant à réduire les délais d'attribution des postes et à attirer des talents nouveaux pour l'avenir. Au nombre des compétences les plus appréciées chez les nouvelles recrues était la capacité de mener une action en amont, qui incluait la concertation sur les politiques à mener en matière de protection sociale, de consolidation de la paix ou de relèvement rapide, notamment. La promotion de bonnes politiques avait pour point d'ancrage l'obtention de données fiables et l'échange de données d'expérience.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/7 (voir annexe).

B. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2009/15), présenté par Omar Abdi, Directeur général adjoint, qui a expliqué que ce document était le résultat d'une série de consultations internes et externes menées aux fins d'harmoniser le système en place à l'UNICEF avec ceux d'autres organismes, et de consolider la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats.

28. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en place d'un système de redevabilité qui soit aligné sur les instruments similaires utilisés dans le système des Nations Unies. Les intervenants ont fait valoir, entre autres, qu'il importait de renforcer les capacités et la maîtrise nationale des programmes; de disposer de modalités efficaces de suivi et d'évaluation; de continuer à assurer l'harmonisation et la cohérence avec les autres organismes; d'assurer la cohérence avec l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le plan stratégique à moyen terme et ses stratégies d'appui et la Convention relative aux droits de l'enfant; d'assurer la liaison avec le

Comité consultatif pour les questions d'audit; de définir les résultats attendus et des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du système de redevabilité; de procéder à des examens périodiques du système pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins changeants de l'organisation; et de renforcer les systèmes de gestion des risques et les pratiques connexes à l'UNICEF.

29. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF intégrait le renforcement des capacités et la maîtrise nationale dans ses activités, et s'est félicitée de l'initiative lancée dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Une autre délégation a suggéré une concertation avec le FNUAP quant à la manière d'intégrer chaque mécanisme de contrôle et de redevabilité dans un cadre plus global et synergique. La même délégation a demandé des informations complémentaires sur les systèmes et pratiques de l'UNICEF relatifs à la gestion des risques. Évoquant les rapports d'audit interne, une délégation a fait valoir qu'il fallait respecter la fonction de contrôle du Conseil d'administration et a recommandé en outre d'adhérer strictement aux procédures établies par ce dernier et aux règles relatives à la confidentialité.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/8 sur l'audit interne et la surveillance (voir annexe).

31. Après l'adoption de la décision, deux délégations ont réaffirmé le principe de la confidentialité des rapports d'audit, et l'une d'elle a recommandé que la communication de ces rapports soit soumise à l'accord des gouvernements concernés.

C. Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration (point 5 de l'ordre du jour)

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi de deux rapports, à savoir le rapport sur le cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration (E/ICEF/2009/10) et l'inventaire des relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF (E/ICEF/2009/11 et Corr.1) qui l'accompagnait, qui ont tous deux été présentés par Hilde Frafjord Johnson, Directrice générale adjointe. Le secrétariat a également communiqué au Conseil d'administration un programme d'action et 15 études de cas sur l'action menée par l'UNICEF aux côtés de divers partenaires clefs. La Directrice générale adjointe a fait observer que les prochaines étapes consisteraient notamment à mettre en place et présenter le cadre, à former le personnel et à élaborer des outils de suivi et d'évaluation. Le Directeur de la collecte de fonds et partenariats privés a ajouté que le cadre stratégique avait été élaboré à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes aux niveaux interne et externe, et a mis en avant le rôle majeur des comités nationaux dans le lancement et la gestion des partenariats.

33. Les délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour clarifier et étayer son approche des partenariats. Elles se sont dites favorables au renforcement des liens avec la société civile et les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, en encourageant la promotion de la participation des enfants et des jeunes ainsi que du secteur privé. Il a été recommandé de mettre en œuvre le cadre stratégique selon les principes de l'efficacité de l'aide, de la viabilité et de la maîtrise nationale, et conformément au plan stratégique à moyen terme et aux

programmes de pays de l'UNICEF. Une délégation a souligné l'importante contribution apportée aux partenariats par les comités nationaux, et une autre a recommandé que les appels de fonds mettent en relief les besoins de l'UNICEF en matière de contribution aux ressources ordinaires (de base).

34. Plusieurs délégations ont déclaré que le cadre stratégique devrait aussi porter sur la collaboration de l'UNICEF avec les gouvernements. La Directrice générale adjointe a précisé que les relations avec les gouvernements des pays donateurs aussi bien que des pays de programme sortaient du champ d'application et de l'objet du cadre stratégique, et relevaient d'autres processus et documents, comme le plan stratégique à moyen terme. Plusieurs délégations ont fait observer que l'UNICEF, en élaborant plus avant son approche des partenariats, devait respecter son rôle d'organe intergouvernemental. Le Directeur de la collecte de fonds et partenariats privés a répondu que l'engagement de l'UNICEF aux côtés de la société civile et d'autres acteurs ne changerait pas son rôle. Une délégation a demandé qu'une session informelle ou une réunion soit organisée durant les sessions futures du Conseil d'administration afin de faire ressortir le rôle des comités nationaux et leur contribution à l'action de l'UNICEF s'agissant de lever des fonds et de promouvoir les partenariats. Le Directeur de la collecte de fonds et partenariats privés a approuvé cette demande.

35. Les délégations ont aussi souligné qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation de la participation de l'UNICEF aux partenariats et demandé la tenue régulière de consultations avec le Conseil d'administration à cet égard. Dans sa décision, le Conseil d'administration a demandé une analyse rigoureuse des enseignements qui seront tirés de la mise en œuvre du cadre stratégique et l'établissement, d'ici à 2012, d'une version révisée de ce cadre stratégique, élargissant ce dernier de manière à inclure les organisations multilatérales.

36. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/9 (voir annexe).

Session de réflexion spéciale sur la santé mondiale, en particulier sur l'éradication de la poliomyélite

37. Après avoir examiné le cadre stratégique, le Conseil d'administration a participé à une session de réflexion spéciale où a été mis en avant le rôle essentiel des partenariats au regard de la santé mondiale et de l'éradication de la poliomyélite. Entre autres orateurs sont intervenus des spécialistes de la santé représentant le Gouvernement nigérian, Rotary International et l'UNICEF. Les participants ont regardé « The Final Inch », documentaire sur la campagne d'éradication de la poliomyélite dans les zones endémiques en Inde. Le Président et la Directrice générale ont fait des observations liminaires.

38. Le Directeur général de l'Administration nigériane de promotion des services de santé primaires, Muhammad Ali Pate, a présenté un aperçu des efforts engagés pour éliminer la polio dans son pays, évoquant ainsi la mobilisation réussie des dirigeants politiques et religieux locaux et de leurs communautés, qui a conduit à une amélioration systématique de la couverture sanitaire. Dans la Déclaration d'Abuja adoptée en février 2009, l'ensemble des 36 gouverneurs du Nigéria se sont engagés à apporter un appui financier à l'éradication de la poliomyélite. D'importants problèmes restaient à résoudre, notamment la nécessité d'intensifier les efforts, de mobiliser durablement des fonds et de revitaliser un système de soins de santé primaires affaibli. L'UNICEF était un partenaire important, notamment

parce qu'il promouvait une forte capacité de mobilisation au niveau local et favorisait l'échange d'enseignements et de meilleures pratiques observées dans le monde entier.

39. Le Président du Comité international PolioPlus de Rotary International, Robert Scott, a décrit les activités de Rotary International et de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Il a remercié la Fondation Bill et Melinda Gates pour son ferme soutien financier en faveur de l'élimination de la poliomyélite, les fonds versés devant atteindre un montant de 1,2 milliard de dollars. Dans les quatre pays où la maladie restait endémique (Nigéria, Afghanistan, Inde et Pakistan), la participation politique et sociale était cruciale. Tout en se félicitant de la récente annonce d'un partenariat entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Organisation de la Conférence islamique, l'orateur a fait observer qu'il subsistait d'importants déficits de financement.

40. Le Directeur associé de la section de la santé de l'UNICEF, Peter Salama, a déclaré que les deux années à venir seraient critiques si l'on voulait venir à bout de la poliomyélite d'ici à 2010. Les partenariats stratégiques étaient tout aussi essentiels s'agissant de la lutte contre la rougeole et le paludisme et des autres causes sous-jacentes de la mortalité infantile, comme la diarrhée et la pneumonie. Ces maux étaient étroitement liés au manque d'assainissement et d'hygiène et à la sous-nutrition. Outre l'action menée « en aval », l'UNICEF et ses partenaires privilégiaient l'appui aux politiques et la mobilisation des ressources.

41. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont salué la participation de l'UNICEF aux partenariats stratégiques en matière de santé mondiale. Il était essentiel d'insister sur le renforcement des systèmes de soins de santé primaires. D'autres délégations ont fait état des efforts qu'elles déployaient pour poursuivre sur la voie de l'élimination effective de la poliomyélite et pour renforcer leurs systèmes de soins de santé. Les délégations ont exprimé leur appui au rôle de premier plan joué par l'UNICEF à l'appui de la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement, relatifs à la santé maternelle et infantile. D'autres ont estimé que les efforts consacrés à l'élimination de la poliomyélite devraient venir compléter et renforcer les efforts déployés pour lutter contre d'autres maladies et contre la sous-nutrition. Il importait aussi d'harmoniser l'action des divers partenaires, en particulier au niveau national.

42. Dans ses observations finales, la Directrice générale a dit que le débat avait mis en lumière l'importance cruciale des partenariats à long terme au regard d'une action efficace sur le terrain, de la mobilisation des ressources et de l'énonciation de stratégies communes.

D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

43. Le Directeur régional a présenté au Conseil d'administration un aperçu des 10 projets de descriptif de programme de pays, concernant l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Kazakhstan, le Monténégro, la Roumanie, le

Tadjikistan, le Turkménistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ouzbékistan (E/ICEF/2009/P/L.5 à E/ICEF/2009/P/L.14).

44. Le représentant de l'Arménie a remercié l'UNICEF pour son soutien, en soulignant que le programme de pays à l'examen était conforme aux priorités nationales de son pays et au programme de développement durable adopté en 2008 ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'Arménie s'est félicitée que la priorité du programme soit passée de l'assistance au développement. Son représentant a insisté sur l'importance de la décentralisation et de la planification locale dans le contexte de l'assistance aux communautés les plus vulnérables et de l'action menée par l'UNICEF aux côtés d'autres organismes des Nations Unies.

45. Le représentant de la Bulgarie a fait valoir l'importance du partenariat triennal noué avec l'UNICEF pour poursuivre les progrès réalisés dans la réforme des systèmes de soins aux enfants et de protection de l'enfance et pour mobiliser un large appui en faveur des enfants. L'un des grands objectifs du programme était de forger un partenariat mondial de plus grande envergure pour mobiliser des ressources et appeler l'attention sur les enfants handicapés, les enfants vivant dans des institutions spécialisées et les populations rom et rurales, entre autres. Le cadre de coopération pour 2010-2012 reflète les principales priorités énoncées dans les stratégies pour 2008-2018 relatives aux enfants, adoptées par le Parlement. Ce programme de coopération, le premier du genre après l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, présente une vision clairement définie du rôle nouveau que le bureau de l'UNICEF joue dans le contexte social et économique en rapide évolution de la Bulgarie.

46. Le représentant du Monténégro a déclaré que son pays, bien qu'étant un pays à revenu intermédiaire, devait surmonter de nombreux obstacles, liés notamment à la crise économique et financière mondiale, à l'insécurité alimentaire et à la hausse des prix. En outre, les disparités touchaient de manière disproportionnée les groupes vulnérables comme les Roms, les réfugiés, les enfants handicapés, les enfants privés de soins parentaux et les familles démunies. Face à ces obstacles, la participation de l'UNICEF aux programmes de l'Union européenne pour aider les pays à revenu intermédiaire prenait une importance considérable. En faisant fond sur les deux priorités que sont l'investissement dans les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance et l'exécution du programme de réforme, le programme de pays aidera le Gouvernement à mettre en place les infrastructures nécessaires à la planification et aux mesures relatives aux droits de l'enfant et à renforcer les capacités en matière de surveillance de ces droits.

47. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a également fait part des nombreuses difficultés rencontrées par son pays, en dépit de son statut de pays à revenu intermédiaire. Il a notamment évoqué l'accroissement de la pauvreté dans le contexte de la crise économique mondiale, en précisant que 50 % des ménages vulnérables recevaient une aide sociale. D'autres problèmes touchaient particulièrement les groupes vulnérables, comme la détérioration de l'état de santé des enfants, les faibles taux de vaccination, l'augmentation du taux d'abandon scolaire et les questions complexes liées à la protection de l'enfance (violence, traite et justice pour mineurs). Le nouveau programme quinquennal de pays concordait avec les cadres stratégiques et de réforme du Gouvernement, en particulier les nouvelles stratégies d'inclusion sociale et de développement. Le programme mettra

l'accent sur l'élaboration de mesures en faveur des groupes vulnérables et des droits de l'enfant et sur la lutte contre la pauvreté dont souffrent les enfants.

48. Dans ses observations sur le projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine, une délégation a encouragé l'UNICEF à engager de vastes consultations avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux lors de l'élaboration de nouveaux programmes. La même délégation a recommandé qu'une stratégie adéquate oriente les efforts faits par l'UNICEF pour renforcer les capacités à différents niveaux. L'UNICEF a été instamment invité à accroître son investissement dans la réforme du système de justice pour mineurs en associant les parties prenantes nationales et en définissant plus clairement leur rôle. Il a été recommandé d'inclure dans le tableau récapitulatif des résultats les données de base relatives aux résultats attendus dans les domaines d'intervention, lorsqu'elles sont disponibles.

49. Le représentant du Turkménistan a souligné que le nouveau projet de programme quinquennal de coopération s'inscrivait dans la suite logique du programme précédent, qui a abouti à de nombreux résultats remarquables, parmi lesquels les initiatives menées conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF pour améliorer les services de santé. Le nouveau programme appuiera les stratégies de développement du pays, qui couvrent la période allant jusqu'à 2020, et aidera le Turkménistan à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'orateur a remercié tout spécialement le bureau régional de l'UNICEF pour son soutien, ainsi que le bureau de l'UNICEF à Ashgabat.

50. Le représentant du Tadjikistan a fait observer que de nombreuses questions visées dans le projet de programme de pays l'étaient aussi dans la stratégie de développement national couvrant la période allant jusqu'en 2015 et dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le pays devait surmonter plusieurs obstacles liés aux catastrophes naturelles, à l'éducation et à la protection de l'enfance. En dépit du fait que le Gouvernement alloue 50 % de son budget aux besoins sociaux, obtenir des ressources suffisantes restait un problème. Il était essentiel de maintenir une coopération solide entre les nombreux acteurs qui s'employaient à résoudre ces difficultés dans le pays.

51. Faisant référence au projet de descriptif de programme de pays concernant le Tadjikistan, les délégations ont apprécié le fait que le programme soit lié aux stratégies nationales en vigueur pour combattre la pauvreté, aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et orienté vers les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les quatrième et cinquième objectifs. Elles ont approuvé l'intégration de la protection de l'enfance dans d'autres volets du programme, ainsi que l'appui à la réforme du système de justice pour mineur. Il était cependant primordial d'insister sur la prévention et sur le changement d'attitude vis-à-vis des enfants en conflit avec la loi, et de prêter davantage attention au changement de mentalité dans la société afin de lutter contre la maltraitance, la négligence et la violence dont les enfants sont victimes. Outre la protection de l'enfance, l'inégalité des sexes, les faibles taux de rétention scolaire et la suite donnée aux recommandations du Comité des droits de l'enfant étaient autant de questions qui méritaient qu'on leur attache plus d'importance. L'UNICEF a par ailleurs été invité à resserrer sa coopération avec d'autres acteurs afin d'améliorer la protection sociale et à faire appel aux compétences locales toutes les fois que cela

était possible. Il a en outre été recommandé que le Fonds partage les enseignements retirés de son expérience en matière de renforcement des capacités.

52. La représentante du Kazakhstan a fait valoir que le précédent programme de pays avait contribué au renforcement des capacités nationales en améliorant les services et les politiques sociales en faveur des enfants. Elle a remercié l'UNICEF pour son soutien, en particulier l'aide apportée au Kazakhstan pour surmonter les effets de plusieurs situations d'urgence, s'agissant notamment de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Le Kazakhstan espérait bénéficier d'une assistance technique continue, en particulier aux fins de la collecte de données fiables et de la poursuite des enquêtes par grappes à indicateurs multiples. Le nouveau programme pour 2010-2015, étroitement aligné sur les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, privilégiait l'atténuation des disparités; l'adoption de mesures sociales et un budget axés sur les enfants; la santé, l'épanouissement et la protection des enfants et des adolescents; la prévention et le traitement du VIH/sida; la participation des enfants; et l'instauration d'alliances en faveur des enfants.

53. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a présenté le projet de descriptif de programme pour son pays, au titre du point 3 de l'ordre du jour (Rapport annuel de la Directrice générale). Il a fait observer que le nouveau programme de coopération étayerait l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'enfant pour la période 2005-2015, en prolongeant l'action menée pour éliminer la pauvreté parmi les enfants, combler les écarts sociaux et promouvoir l'inclusion sociale. Ce programme contribuerait aussi à la réalisation des objectifs de la protection de l'enfance, de l'élimination de la discrimination et de l'établissement des normes les plus élevées possible fondées sur l'égalité en matière d'éducation, de bien-être et de santé des enfants. Entre autres réalisations récentes, l'orateur a cité l'adoption de lois relatives à la violence dirigée contre les enfants et la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

54. Une délégation a exprimé son appui aux programmes menés au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

55. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations, dont il serait tenu compte lors de la révision des documents relatifs aux programmes de pays. Il a répondu aux observations spécifiques portant sur les projets de descriptif de programme de pays.

Afrique de l'Est et Afrique australe

56. La Directrice régionale par intérim a présenté les deux descriptifs de programme de pays concernant la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, relatifs au Botswana et au Burundi (E/ICEF/2009/P/L.2 et E/ICEF/2009/P/L.3, respectivement).

57. Le représentant du Botswana a apprécié les résultats obtenus grâce à la coopération passée, notamment l'élaboration et l'adoption du plan stratégique relatif à la survie et au développement accélérés des enfants, la place accrue accordée à la protection sociale, l'appui de l'UNICEF au renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration de mesures et de normes axées sur les droits de l'enfant et le

rôle essentiel de l'UNICEF dans la formulation du projet de loi sur les enfants, actuellement soumis à l'examen du Parlement. Le projet de descriptif de programme reflète les priorités du dixième plan de développement du pays et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la concrétisation du programme « Vision nationale 2016 ». L'orateur a souligné que le Botswana avait besoin d'aide face aux différents défis à relever, compte tenu en particulier de la crise économique et financière mondiale. L'une des priorités majeure était l'assurance d'une éducation de qualité et pertinente.

58. Une délégation s'est dite favorable à l'inclusion d'un volet consacré à l'éducation dans le programme de pays relatif au Botswana.

59. Le représentant du Burundi a fait observer que l'élaboration du nouveau projet de programme de coopération pour 2010-2014 avait été guidée par les objectifs du Millénaire pour le développement, la Vision Burundi 2025, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2010-2014. Avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires, le Gouvernement avait pu obtenir des résultats remarquables en dépit de l'extrême pauvreté et de la guerre, parmi lesquels le libre accès aux soins de santé pour tous les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes qui accouchent; l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, qui a conduit à une augmentation du taux de scolarisation, en particulier parmi les filles; l'adoption d'un nouveau code pénal destiné à décourager la violence à l'encontre des enfants et des femmes; la démobilisation et la réintégration des enfants associés aux groupes et aux forces armées; et diverses autres mesures de promotion des droits de l'enfant. Restait à surmonter les obstacles que constituaient la réintégration des rapatriés et des personnes démobilisées, le retour des personnes déplacées, la pandémie d'infection à VIH/sida et la malnutrition des enfants. L'orateur a demandé que soit honorés les engagements pris lors de la Table ronde tenue à Bujumbura en mai 2007.

60. Une délégation, s'exprimant au sujet du projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi, a dit que son gouvernement aurait souhaité une consultation plus approfondie avec les partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Elle espérait que le ministère technique et les autres acteurs seraient étroitement associés à l'élaboration du plan d'action. L'orateur a posé trois questions précises concernant la manière dont l'UNICEF obtiendrait et allouerait le financement supplémentaire requis, le lien entre le programme et l'initiative de Partenariat international pour la santé, et les plans relatifs aux projets mixtes et au suivi commun avec d'autres organismes des Nations Unies.

61. La Directrice régionale par intérim a remercié les délégations pour leurs observations et a répondu à une question concernant le projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana, elle a pris note de la demande tendant à ce que des ajustements soient faits quant à la place de l'éducation dans le descriptif en mettant en lumière l'idée de l'utilisation du système éducatif pour sensibiliser les jeunes, leur inculquer des compétences pratiques et changer leurs comportements.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

62. La Directrice régionale a présenté le projet de descriptif de programme de pays pour le Liban et le projet de programme pour la sous-région du Golfe (E/ICEF/2009/P/L.17 et E/ICEF/2009/P/L.16, respectivement).

63. Le représentant du Liban a remercié l'UNICEF pour sa coopération, qui remontait à 1948, pour sa contribution au développement et pour son assistance durant le conflit. Si d'importants progrès avaient été faits dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le pays devait encore renforcer son système législatif et réorganiser et revitaliser les secteurs clefs. Dans le nouveau projet de programme de pays, qui s'aligne sur les priorités nationales de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, le Liban espère bénéficier des conseils techniques de l'UNICEF, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités dans les ministères et du rapprochement des interventions de relèvement dans les situations d'urgence et de sortie de crise avec les réformes politiques à plus long terme dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. Le Liban s'intéresse par ailleurs aux stratégies d'action novatrices en faveur des pays à revenu intermédiaire.

64. La représentante du Qatar a déclaré que son pays avait pris des mesures juridiques pour la protection des enfants utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux et pour fixer un âge minimum pour le mariage. Elle a indiqué qu'il aurait fallu noter au paragraphe 7 du projet de descriptif de programme de zone que le Qatar a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en avril 2009. Renvoyant au paragraphe 11 dudit projet, relatif au rôle croissant des jeunes, elle a souligné que son pays avait pris plusieurs mesures pour promouvoir la participation des jeunes, s'agissant notamment de l'initiative SILATECH (« votre lien », en arabe) lancée par S. A. la cheikha Mozah bint Nasser al Missnad.

65. Le représentant de l'Arabie saoudite a remercié la Directrice régionale pour son exposé détaillé et a déclaré que son pays se réjouissait de travailler aux côtés de l'UNICEF pour mettre en œuvre le nouveau programme pour la sous-région du Golfe. Une action menée conjointement avec des partenaires permettait d'accomplir beaucoup pour surmonter les obstacles et aller de l'avant.

66. Une délégation, exprimant son appui aux projets de descriptifs de programme de pays pour la région, a salué le fait qu'ils tiennent compte des priorités nationales et privilégient la survie, la protection et l'épanouissement des enfants ainsi que leurs droits.

67. La Directrice régionale a remercié les délégations pour leurs observations et indiqué qu'une correction serait apportée au paragraphe 7 du projet de descriptif de programme de zone pour préciser que le Qatar avait adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a souligné le ferme appui en faveur de la participation des enfants dans la région et a apprécié les progrès accomplis par les gouvernements dans les domaines du travail des enfants et de la traite dont ils étaient victimes.

Asie du Sud

68. Après la présentation d'une brève vidéo sur l'Afghanistan, le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme pour ce pays pour 2010-

2013 (E/ICEF/2009/P/L.15), en soulignant que le nouveau programme serait modulé compte tenu de la situation en matière de sécurité afin d'accélérer les interventions à impact élevé à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF continuerait de diriger l'équipe spéciale chargée du suivi et de la notification afin de parvenir aux objectifs d'ensemble de la résolution 1612 (2005), en étroite coopération avec le Gouvernement et d'autres partenaires.

69. Le représentant de l'Afghanistan, faisant valoir que le nouveau projet de descriptif de programme pour son pays était aligné sur la stratégie de développement nationale, a décrit plusieurs des obstacles majeurs qui compromettaient la sécurité de la population et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agissait notamment des taux de mortalité maternelle et infantile, parmi les plus élevés au monde; des attentats qui visaient constamment les écoles, les étudiants et les enseignants; et du faible taux de scolarisation (50 %) des enfants en âge d'aller à l'école. En dépit de ces obstacles, le nombre d'enfants scolarisés avait augmenté. Le nouveau programme de coopération entre l'Afghanistan et l'UNICEF permettrait d'apporter un appui très nécessaire en matière d'éducation des enfants et des femmes, de protéger les enfants contre les attentats, d'étayer les mécanismes de suivi et de notification concernant les enfants touchés par le conflit armé, d'empêcher l'exploitation et le travail des enfants et de revoir le Code des mineurs.

70. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la condition inférieure qui est celle des femmes et des filles en Afghanistan et ont évoqué notamment les mariages précoces et le fossé entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Des délégations ont souhaité une analyse par sexe et une ventilation par sexe des indicateurs clefs relatifs aux progrès réalisés dans tous les domaines; une analyse approfondie de la situation à partir de données actualisées; la formation d'enseignants; la construction de murs d'enceinte et d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles; le renforcement de la sécurité dans les écoles; et une coordination plus étroite avec le programme d'enseignement EQUIP. Des délégations ont demandé des précisions sur l'appui fourni par l'UNICEF s'agissant des rapports présentés au Comité des droits de l'enfant; du suivi de la qualité des activités menées dans les provinces; de la prise en main par le pays; de la coopération avec le Ministère de l'éducation pour ce qui est du suivi de l'éducation et du renforcement des capacités; et du lien entre les objectifs, les obstacles et les volets du programme.

71. D'autres délégations ont insisté sur la nécessité d'un rôle accru dans le domaine de la protection de l'enfance, notamment grâce au suivi, à l'évaluation et à la notification en cas de violation des droits de l'enfant; à une coordination accrue entre les acteurs dans le pays, s'agissant en particulier du renforcement des moyens statistiques et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide; à la collecte d'éléments de preuve sur le terrain pour faire connaître les activités de politique générale et de sensibilisation, notamment à l'aide d'une enquête en grappes à indicateurs multiples incluant des données sur la mortalité maternelle et infantile; à l'élargissement de la place faite au renforcement des capacités; à l'échange de données d'expérience; et à une approche plus en amont de l'engagement. Il a été recommandé d'inclure dans le tableau récapitulatif des résultats des points de référence pour chaque domaine de résultats, afin de suivre les progrès accomplis.

72. Des délégations ont par ailleurs demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF contrôlerait les résultats obtenus dans les zones instables et dont les problèmes de sécurité affecteraient la planification et l'exécution du programme, notamment les activités de l'UNICEF avec les groupes sectoriels.

73. Le Directeur régional a répondu aux observations formulées, en soulignant qu'il fallait resserrer la coordination entre les acteurs, améliorer la collecte de données sur les questions essentielles, œuvrer avec de nouveaux partenaires et élargir la portée des activités de suivi dans les zones instables.

Amériques et Caraïbes

74. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme de pays concernant l'Équateur (E/ICEF/2009/P/L.4).

75. Se référant au paragraphe 9 du document, une délégation a demandé des clarifications quant au nombre et au statut (réfugié ou autre) de « déplacés colombiens », en s'enquérant de la source exacte de ces données, et a souhaité savoir s'il s'agissait d'une estimation ou d'un nombre avéré et s'il correspondait au nombre total de Colombiens se trouvant en Équateur ou au nombre de réfugiés recensés dans ce pays.

76. Une délégation s'est interrogée sur le faible pourcentage de financement provenant des ressources ordinaires destinées au programme de pays pour l'Équateur, estimant qu'une forte dépendance à l'égard d'autres ressources pouvait compromettre l'exécution du programme et l'obtention des résultats attendus. La délégation a également insisté sur l'importance de disposer d'indicateurs pour mesurer les résultats.

77. Une autre délégation, faisant référence aux pays du cône Sud, a souligné qu'il restait beaucoup à faire dans les pays à revenu intermédiaire pour atténuer les disparités, la violence sexiste et les sévices sexuels dont les filles étaient victimes, entre autres problèmes. L'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme adoptée par l'UNICEF était à cet égard bénéfique.

78. Les mêmes délégations ont remercié le Directeur régional sortant, Nils Kastberg, pour son engagement sans faille en faveur des enfants et de la promotion de la cause des enfants durant son mandat.

79. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré qu'influencer les politiques était essentiel à l'assistance au titre de la coopération dans la région. Il restait encore beaucoup à faire pour atténuer les disparités et l'exclusion, la violence sexiste et les sévices sexuels. Le suivi et l'évaluation étaient indispensables pour mesurer les résultats afin d'influer sur les politiques, qu'il s'agisse de l'UNICEF ou des organismes des Nations Unies œuvrant au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Une grande partie des activités menées dans la région l'avaient été pour influencer sur les politiques et promouvoir leur mise en œuvre efficace. Il fallait trouver des moyens novateurs de mesurer les résultats dans ce domaine. S'agissant du descriptif de programme de pays pour l'Équateur, des précisions seraient apportées quant à la question des personnes déplacées et réfugiées originaires de Colombie.

80. Le Conseil d'administration a approuvé le budget indicatif global pour les 16 programmes de coopération de pays (voir annexe, décision 2009/10).

b) Harmonisation et simplification de la procédure d’approbation de la prorogation de programmes de pays en cours

81. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté la proposition (E/ICEF/2009/P/L.19).

82. Une délégation a souligné que l’UNICEF, lorsqu’il examine les propositions de prorogation de programmes de pays en cours sur la base des procédures modifiées, devrait étudier soigneusement la situation dans chaque pays et veiller davantage à assurer l’exécution et le suivi appropriés des programmes.

83. Le Conseil d’administration a adopté la proposition contenue dans la décision 2009/11 (voir annexe).

c) Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

84. Le Directeur des programmes a présenté la recommandation (E/ICEF/2009/P/L.18), que le Conseil d’administration a adopté dans sa décision 2009/12 (voir annexe).

E. Rapports sur les visites du Conseil d’administration sur le terrain (point 7 de l’ordre du jour)

a) Rapport sur la visite au Kenya de membres du Bureau du Conseil d’administration (28 février-7 mars 2009)

85. Le Conseil d’administration était saisi du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Kenya (E/ICEF/2009/12), présenté par le Président après la projection d’un court métrage. Il a noté que le Gouvernement kényan avait fait des progrès considérables pour ce qui était d’assurer l’éducation pour tous depuis l’instauration de la gratuité de l’enseignement primaire en 2003. Le Bureau avait pu constater les inégalités dans les domaines de l’éducation et des soins de santé mais aussi les avancées réalisées par le Kenya quant à l’approvisionnement en eau potable et à l’amélioration de l’assainissement et de l’hygiène.

86. Le représentant du Kenya a remercié le Bureau d’avoir décidé de se rendre dans son pays pour observer directement le partenariat et la coopération instaurés entre le Kenya et l’UNICEF. Sa délégation était d’accord avec l’analyse des obstacles recensés dans le rapport, en particulier la malnutrition et la faim. L’orateur a fait observer que si son pays était sur le point d’atteindre certains des objectifs du Millénaire pour le développement, la situation était moins encourageante pour ce qui était des objectifs liés à la mortalité infantile et à la santé maternelle. Il a réaffirmé que le Kenya était déterminé à poursuivre son partenariat avec l’UNICEF pour obtenir des résultats favorables aux enfants.

87. La Représentante permanente du Bangladesh, membre du Bureau, a noté qu’il importait de s’informer directement et de comprendre les activités de l’UNICEF sur le terrain. Elle s’est dite impressionnée par la détermination de l’équipe de pays du Fonds à relever les défis auxquels sont confrontés les enfants et les femmes au Kenya, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisés. Elle a déclaré en conclusion que la réussite du programme de pays dépendait de l’existence d’un financement flexible qui soit suffisant, prévisible et approprié.

b) Rapport sur la visite conjointe au Cambodge de membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) (5-12 mars 2009)

88. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Cambodge (E/ICEF/2009/CRP.11 et Corr.1), présenté par la déléguée de l'Uruguay, M^{me} Daniela Pi, après la projection d'un court métrage. L'oratrice a souligné que la visite conjointe avait surtout privilégié la collaboration interinstitutions, l'harmonisation et la programmation commune, ainsi que la coordination entre les donateurs et le partenariat avec les autorités locales, d'autres organismes et la société civile.

89. Cette visite avait permis aux participants de mieux comprendre comment les organismes des Nations Unies agissent ensemble au niveau des pays et de voir comment la cohérence de leur action peut être renforcée. La délégation avait voulu comprendre comment les Nations Unies contribuaient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et comment les organisations aident les instances gouvernementales à progresser sur cette voie. Le Cambodge se classe parmi les pays les moins avancés du monde, et la mortalité maternelle et la violence dirigée contre les femmes y sont considérées comme des problèmes à régler d'urgence méritant une attention spéciale. En dépit des obstacles rencontrés, le Gouvernement cambodgien avait enregistré des progrès notables dans plusieurs domaines, notamment la réduction de la pauvreté, de la mortalité infantile et des taux de prévalence du VIH/sida, et affichait un taux d'inscription en hausse dans l'enseignement primaire. Le Gouvernement et ses partenaires devaient intensifier leur appui pour continuer d'engager le Cambodge sur la voie de la stabilité et du développement durable.

c) Rapport sur la visite au Népal de membres du Conseil d'administration (30 mars-8 avril 2009)

90. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la visite au Népal (E/ICEF/2009/13), présenté par S. E. M. Mikhail Savostianov, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, après la projection d'un court métrage. L'orateur a fait observer que le Gouvernement népalais était fermement déterminé à parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement et que des progrès encourageants avaient été faits dans plusieurs domaines. Le manque de moyens et de ressources rendait toutefois difficile la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier du premier, et le pays avait besoin d'un appui financier et technique accru.

91. Le représentant du Népal a remercié le Conseil d'administration de l'UNICEF d'avoir choisi de se rendre dans son pays. Sa délégation avait trouvé que le rapport était détaillé et équilibré et qu'il montrait aussi bien les progrès accomplis que les obstacles à surmonter, et il a exprimé sa reconnaissance à l'UNICEF pour sa contribution de longue date au développement du Népal.

F. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel (point 8 de l'ordre du jour)

92. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a déclaré que le personnel de l'UNICEF était endeuillé par la mort de son collègue, qui comptait parmi les victimes de l'attentat à la bombe perpétré la veille à Peshawar (Pakistan). C'était là un triste rappel qu'il fallait assurer la sûreté et la sécurité ainsi qu'une protection et une surveillance accrues dans les pays où le personnel était visé parce qu'il travaillait pour l'ONU. La Présidente a remercié le Conseil d'administration d'avoir alloué des fonds additionnels à la sûreté et à la sécurité du personnel l'année précédente, mais a souligné qu'il en fallait davantage encore.

93. La Présidente a évoqué l'inquiétude que les nouveaux régimes contractuels en vigueur à l'ONU suscitaient parmi le personnel, notamment en ce qu'ils s'appliquaient au recrutement du personnel temporaire et aux avantages qui leur étaient offerts, s'agissant surtout de ceux qui participaient à des opérations d'urgence. Elle a en outre souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'organisation. Elle a fait observer en conclusion que les relations entre le personnel et l'administration étaient harmonieuses et solides.

G. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

94. M^{me} Clair Jones, Directrice adjointe de la Section de la comptabilité, a présenté une mise à jour des normes IPSAS en soulignant les raisons pour lesquelles l'UNICEF avait décidé d'en reporter la pleine mise en œuvre à 2012.

95. Les délégations se sont dites préoccupées par ce report et ont demandé des précisions sur la mise en œuvre progressive des normes, y compris une ventilation des ressources et des coûts.

96. Le secrétariat a communiqué au Conseil d'administration la liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2009.

H. Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour)

97. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2009/7 à 2009/12 (voir annexe).

98. Avant l'adoption des décisions, une délégation, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a remercié le secrétariat d'avoir participé aux négociations informelles sur les décisions tout en demandant que les informations relatives à celles-ci soient communiquées dès que possible afin que les membres du Conseil d'administration puissent entamer rapidement les négociations. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États s'efforceraient pour sa part de présenter ses projets de décision, et de formuler des observations sur ceux qui seraient présentés par le secrétariat, aussitôt que possible.

I. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

99. Dans ses observations finales, la Directrice générale a insisté sur la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel tout en maintenant la présence de l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire. Elle a également souligné qu'il était urgent d'aider les populations vulnérables touchées par la crise financière mondiale. Un engagement stratégique était crucial au regard de ces objectifs et d'autres objectifs de l'UNICEF, lequel continuerait de faire une large place à la généralisation de l'égalité des sexes. Il importait d'une manière générale de rassembler et d'appliquer les enseignements retirés des expériences concluantes dans le domaine du développement, et de celles qui n'avaient pas abouti.

100. Le Président a noté que le Conseil d'administration avait délibéré sur des questions qui étaient au cœur des priorités internationales. Dans le contexte de la crise financière et économique, l'intensité de l'appui aux domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme était encourageante. Le grand nombre d'interventions suscitées par le rapport annuel de la Directrice générale témoignait d'un intérêt marqué pour l'exécution dudit plan.

101. Le Conseil d'administration a adopté des décisions importantes. Celle qui concernait le système de redevabilité de l'UNICEF (décision 2009/8 intitulée « Audit interne et surveillance ») mettait en lumière le dynamisme exigé de l'UNICEF compte tenu de la complexité qui entourait le développement et l'aide. Elle mettait aussi en évidence l'importance cruciale d'une harmonisation et d'une cohérence accrues du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration a remercié S. E. M. Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a habilement facilité l'adoption de la décision.

102. Le Président a conclu en déclarant que les participants à la session annuelle avaient atteint l'objectif consistant à aider l'UNICEF à gérer efficacement les besoins urgents de millions de femmes et d'enfants partout dans le monde en matière d'assistance et de protection.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009

2009/7

Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2009/9 et Corr.1) et du répertoire de données qui l'accompagne;

2. *Se félicite* des progrès que continue de faire l'UNICEF pour ce qui est de renforcer les domaines d'intervention et les partenariats stratégiques afin d'appuyer les efforts accélérés entrepris aux niveaux national et international pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs fixés sur le plan national et international pour le bien-être des enfants;

3. *Constate* que de nombreux pays continuent de faire face à des difficultés dans les cinq domaines d'intervention et, à cet égard, *engage instamment* l'UNICEF à continuer de renforcer son appui à ces pays, en particulier pour développer les capacités nationales, en vue de résoudre les difficultés restantes;

4. *Constate* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007) et dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2006-2013, et *demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans ce domaine intersectoriel;

5. *Engage instamment* l'UNICEF à renforcer le rapport annuel de la Directrice générale, à compter de 2010, afin d'intégrer de manière plus cohérente des informations sur l'efficacité des contributions de l'UNICEF aux résultats obtenus en matière de développement dans les secteurs d'intervention du Plan stratégique à moyen terme et, à cet égard, *demande* à l'UNICEF d'analyser plus en profondeur les difficultés et les possibilités d'application du Plan stratégique à moyen terme;

6. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans les futurs rapports annuels : a) des informations sur les difficultés d'application du Plan stratégique à moyen terme et les moyens envisagés par l'UNICEF pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations complémentaires sur la contribution de l'UNICEF à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

7. *Prend note* de l'exposé de l'UNICEF sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et *prie* la Directrice générale de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers intérimaires établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

8. *Prie également* la Directrice générale d'afficher sur le site Web de l'UNICEF le plan pour la mise en application des normes IPSAS et de le tenir régulièrement au courant jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2013;

9. *Demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans le cadre des indicateurs de performance de gestion et *note avec préoccupation* que le pourcentage d'opérations de recrutement effectuées en l'espace de 90 jours pour les postes inscrits au budget ordinaire a été encore réduit en 2008;

10. *Prie* la Directrice générale de présenter, pour suite à donner, des rapports annuels au Conseil d'administration à compter de 2010.

Session annuelle
10 juin 2009

2009/8

Audit interne et surveillance

Le Conseil d'administration

i. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF

1. *Note avec satisfaction* les efforts entrepris par l'UNICEF pour renforcer la gestion, la responsabilisation, la surveillance et la transparence dans un cadre harmonisé et normalisé;

2. *Prend note* du rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2009/15) et approuve le système de redevabilité qui y est présenté, sous réserve des dispositions de la présente décision;

3. *Se félicite* de l'intégration des mécanismes de surveillance existants, du dispositif de gestion des risques et des contrôles internes de l'UNICEF dans le système de redevabilité;

4. *Souligne* l'importance du renforcement de la gestion axée sur les résultats, s'agissant pour l'UNICEF de rendre compte aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

5. *Appuie* le plan de la direction de l'UNICEF visant à mettre en place un cadre d'évaluation d'ensemble pour mesurer les progrès accomplis dans le système de redevabilité de manière intégrée et globale et, à cet égard, invite l'UNICEF à consulter notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant leur expérience en la matière et à tenir les membres du Conseil d'administration informés de l'évolution de la situation;

6. *Invite* l'UNICEF à continuer d'évaluer et d'accroître l'efficacité du système de redevabilité, notamment en tenant compte des initiatives prises pour améliorer le fonctionnement à l'échelle de l'organisation, en élaborant des

orientations et des outils pratiques et en procédant à des examens internes des pratiques de gestion, des fonctions, des rôles et des responsabilités des bureaux à tous les niveaux, le but étant de renforcer davantage le système, et de tenir le Conseil d'administration informé;

7. *Souligne* l'importance de la surveillance exercée par le Conseil d'administration et *fait valoir* qu'aucun élément exposé dans le rapport susmentionné ne saurait restreindre son autorité, ainsi qu'il ressort de son Règlement intérieur;

ii. Communication des rapports d'audit interne

8. *Rappelle* que les rapports d'audit interne sont des outils de gestion interne et qu'ils constituent des documents confidentiels;

9. *Décide*, compte tenu des vues exprimées par ses membres, que la Directrice générale de l'UNICEF peut communiquer aux États Membres les rapports d'audit interne qu'ils demandent à consulter dans le cadre de leur fonction de surveillance, selon les dispositions pertinentes définies dans le document E/ICEF/2009/15 et les procédures décrites ci-après, lesquelles ne seront pas appliquées rétroactivement :

a) Dans les demandes d'accès aux rapports d'audit, que les États Membres devront présenter par écrit, il leur faudra indiquer l'objet de la requête et s'engager à respecter les procédures de communication de la teneur des rapports, et notamment le caractère confidentiel des informations communiquées;

b) Après avoir examiné la demande écrite et déterminé qu'elle est conforme à la présente décision et aux procédures de communication, la Directrice générale doit, avant de communiquer le rapport, immédiatement en informer le Conseil d'administration et faire tenir copie de la demande à celui-ci et, lorsque les conclusions du rapport d'audit interne de l'UNICEF en question ont trait à un État Membre donné, au gouvernement dudit État Membre, en donnant à ce gouvernement suffisamment de temps pour examiner le rapport et faire des observations;

c) La Directrice générale communique le rapport d'audit interne demandé à l'État Membre demandeur pour consultation après mûre réflexion et avec le souci de protéger les droits légitimes des pays de programme;

10. *Réaffirme* que le caractère confidentiel du contenu des rapports d'audit interne de l'UNICEF doit être respecté par tout État Membre auquel ils sont communiqués pour consultation;

11. *Décide* que lorsque la Directrice générale de l'UNICEF prend la décision de communiquer un rapport d'audit interne de l'UNICEF à un État Membre pour consultation, ce rapport a) est mis à disposition de façon volontaire sans préjudice des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, et b) doit être consulté au Bureau d'audit interne, aucune copie ne pouvant en être faite;

12. *Note* que, nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la présente décision, lorsque la communication d'un rapport d'audit interne n'est pas jugée souhaitable parce qu'il a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration, ou risque de compromettre une action en instance, ou mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque, viole

ses droits ou sa vie privée, le Bureau de l'audit interne a la faculté de l'éditer, voire de refuser de le communiquer;

13. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de lui rendre compte, dans son rapport annuel au Conseil d'administration, à compter de 2010, de la mise en œuvre de la présente décision, en précisant notamment le nombre de demandes de communication de rapports d'audit interne de l'UNICEF, la suite donnée à ces demandes, les conclusions auxquelles est arrivé le Comité consultatif pour les questions d'audit après avoir examiné la mise en œuvre de la présente décision, y compris les données d'audit éditées ou dont la communication a été refusée, le nombre de rapports d'audit interne communiqués et leurs titres ainsi que la confirmation du respect du principe de confidentialité à observer pour la communication des données d'audit conformément à la présente décision.

Session annuelle
10 juin 2009

2009/9

Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'engagement soutenu de l'UNICEF dans des relations de partenariat et de collaboration, qui constituent un élément crucial pour obtenir des résultats en faveur des enfants et promouvoir leurs droits;

2. *Réaffirme* le plan stratégique à moyen terme comme cadre d'orientation dans tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

3. *Fait sien* le « Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF » présenté dans le document E/ICEF/2009/10 comme étant le cadre stratégique définissant l'engagement du Fonds dans des relations de partenariat et de collaboration en vue d'obtenir des résultats en faveur des enfants;

4. *Rappelle* l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et sa décision 2007/1 en tant que point de départ de l'examen du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration et *prend note* du fait que le principe de partenariat de l'Initiative, devenue depuis le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH), vise à forger des liens étroits entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et d'autres composantes de la société civile;

5. *Est conscient* du fait que le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne la prise en main au plan national et l'utilisation efficiente et efficace des ressources de développement, constitue la base de la mise en œuvre du cadre relatif aux relations de partenariat et de collaboration, y compris avec les autorités nationales;

6. *Salue* le rôle majeur joué par les comités nationaux du Fonds, en collaboration avec divers partenaires, aux fins de la collecte de fonds à l'appui des activités de l'UNICEF dans les pays de programme et de l'action de sensibilisation menée dans les différents pays en vue de la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

7. *Souligne* qu'il importe de disposer de directives claires en ce qui concerne les différents modes d'engagement et salue l'intention de l'UNICEF de mettre au point des outils et des directives aux fins du développement et de la gestion de ses relations de partenariat et de collaboration;

8. *Souligne également* qu'il est essentiel de disposer de façon constante de mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation en tant qu'élément crucial d'une approche plus stratégique des relations de partenariat et qu'élément de nature à protéger la mission et la réputation de l'UNICEF, et *encourage* les partenaires à apporter leur concours à ces mécanismes;

9. *Prie* l'UNICEF de prendre en considération les enseignements qui seront tirés de la mise en œuvre afin d'établir une version révisée du cadre stratégique, qui lui sera présentée en 2012, et de profiter de cette occasion pour élargir le cadre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations multilatérales et les autorités nationales.

Session annuelle
10 juin 2009

2009/10

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays ci-après :

<i>Régions/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2009/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Botswana	2010-2014	3 750 000	15 000 000	P/L.2
Burundi	2010-2014	49 325 000	50 000 000	P/L.3
Amérique latine et Caraïbes				
Équateur	2010-2014	3 750 000	16 250 000	P/L.4 et Corr.1
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants				
Arménie	2010-2015	4 500 000	4 200 000	P/L.5
Bosnie-Herzégovine	2010-2014	3 750 000	18 146 000	P/L.6
Bulgarie	2010-2012	2 250 000	6 000 000	P/L.7
Ex-République yougoslave de Macédoine	2010-2015	4 500 000	12 000 000	P/L.12
Kazakhstan	2010-2015	5 322 000	4 540 000	P/L.8
Monténégro	2010-2011	1 500 000	1 500 000	P/L.9
Ouzbékistan	2010-2015	19 734 000	22 500 000	P/L.14
Roumanie	2010-2012	2 250 000	7 700 000	P/L.10
Tadjikistan	2010-2015	12 012 000	16 000 000	P/L.11
Turkménistan	2010-2015	5 058 000	7 160 000	P/L.13
Asie du Sud				
Afghanistan	2010-2013	157 668 000	243 536 000	P/L.15
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Programme sous-régional pour la région du Golfe financé au moyen des autres ressources	2010-2012		9 000 000	P/L.16
Liban	2010-2014	3 750 000	7 500 000	P/L.17

Session annuelle
10 juin 2009

2009/11

Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation applicable à la prolongation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Constate avec satisfaction* la fidélité de l'UNICEF à la cause du renforcement de l'utilité, de l'efficacité, de l'efficience, de la responsabilité et de la crédibilité du dispositif des Nations Unies en matière de développement;

2. *Adopte* la procédure d'approbation révisée ci-après relative à la prolongation d'un programme de pays en cours, en accord avec les autorités du pays, lorsque les objectifs approuvés et les stratégies de coopération ne sont pas fondamentalement modifiés :

a) La Directrice générale est habilitée à prolonger d'un an tout programme de pays en cours; elle en informe le Conseil d'administration, en donnant ses raisons cas par cas; en cas de nouvelle prolongation d'un an suivant directement la première, elle demande au Conseil d'administration de donner son accord au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prolongation proposée;

b) Lorsqu'il s'agit de prolonger de deux ans un programme de pays en cours, la Directrice générale soumet le projet au Conseil d'administration afin que celui-ci l'approuve au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prolongation proposée.

Session annuelle
10 juin 2009

2009/12

Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une augmentation totale de 416 819 500 dollars du plafond des autres ressources affectées à des programmes de 29 pays approuvés, énumérés dans le tableau ci-dessous tiré du document E/ICEF/2009/P/L.18, pour la durée restant à courir de ces programmes, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles;

Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés pour 2009

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Afrique de l'Est et Afrique australe						
Afrique du Sud	2006/P/L.36	2007-2010	28 000 000	31 058 012	24 000 000	52 000 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Madagascar	2007/P/L.37	2008-2011	35 200 000	18 930 123	22 000 000	57 200 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	86 000 000	89 156 567	35 000 000	121 000 000
Ouganda	2005/P/L.2	2006-2009	50 000 000	45 175 318	10 000 000	60 000 000
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	60 000 000	44 883 554	23 489 000	83 489 000
Swaziland	2005/P/L.30 et 2005/P/L.30/Corr.1	2006-2010	36 250 000	20 534 211	11 300 000	47 550 000
125 789 000						
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale						
Gambie	2006/P/L.40	2007-2011	8 400 000	5 279 386	2 700 000	11 100 000
Ghana	2005/P/L.4	2006-2010	82 400 000	70 999 046	27 600 000	110 000 000
Guinée	2006/P/L.9	2007-2011	27 200 000	13 210 847	13 500 000	40 700 000
Libéria	2007/P/L.42	2008-2012	37 500 000	22 752 493	60 000 000	97 500 000
Sierra Leone	2007/P/L.9	2008-2010	36 000 000	22 183 023	6 000 000	42 000 000
Tchad	2005/P/L.32	2006-2010	30 000 000	28 827 556	18 600 000	48 600 000
128 400 000						
Amériques et Caraïbes						
Argentine	2004/P/L.6	2005-2009	16 000 000	16 284 496	1 000 000	17 000 000
El Salvador	2006/P/L.46	2007-2011	6 520 000	4 132 921	4 300 000	10 820 000
Guatemala	2008/P/L.9	2009-2009	4 619 500	3 158 782	2 680 500	7 300 000
Panama	2006/P/L.49	2007-2011	3 200 000	1 497 140	1 100 000	4 300 000
9 080 500						
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants						
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	16 500 000	13 922 829	5 500 000	22 000 000
Bosnie-et-Herzégovine	2008/P/L.25	2009-2009	3 500 000	4 741 232	7 000 000	10 500 000
Bulgarie	2005/P/L.15	2006-2009	2 500 000	2 601 320	2 000 000	4 500 000
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	10 000 000	10 744 004	6 000 000	16 000 000
Kirghizistan	2004/P/L.14	2005-2010	6 000 000	4 866 569	2 000 000	8 000 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	15 060 000	14 791 238	2 500 000	17 560 000
25 000 000						
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	73 910 000	68 538 964	7 450 000	81 360 000
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	150 000 000	136 491 918	34 800 000	184 800 000
République démocratique populaire lao	2006/P/L.57	2007-2011	30 340 000	27 838 932	18 500 000	48 840 000
60 750 000						
Asie du Sud						
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	210 000 000	179 766 884	55 000 000	265 000 000
55 000 000						

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Montants reçus à ce jour</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Liban	2008/P/L.27	2009-2009	2 000 000	2 874 158	1 500 000	3 500 000
République arabe syrienne	2006/P/L.24	2007-2011	2 450 000	1 850 444	1 550 000	4 000 000
Yémen	2006/P/L.10	2007-2011	28 250 000	12 841 824	9 750 000	38 000 000
					12 800 000	
Relèvements (montant total)					416 819 500	

2. *Décide* de déléguer à l'avenir à la Directrice générale le pouvoir de relever les plafonds des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés et la prie d'en informer chaque année le Conseil d'administration.

*Session annuelle
10 juin 2009*